

## PROCES – VERBAL

### COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion du : **Jeudi 16 juin 2022**

---

**Présents** : MM. Alain LEAUTE, Joseph STEPHAN, Michel PONDAVEN, Marcel DELEON, Alain OLLIVIER-HENRY, André RAULT, Jean-Michel AVRIL, Guy GRANVILLE (en visio)

**Assiste** : Mr Bernard MARTIN

**Excusé** : Mr Laurent BENOIT

---

#### **STATUT de l'ARBITRAGE**

L'étude du Statut proposé par la Commission n'ayant pu avoir lieu lors du Comité de Direction du 15 juin les textes seront repris lors d'une réunion fixée au mardi 28 juin 2022.

#### **MUTATIONS**

La Commission étudie la situation des arbitres changeant de club, voir liste annexe 3.

#### **COURRIER CLUB**

##### **Demande de dérogation du club de l'ASPTT BREST**

En réponse à la demande de l'ASPTT Brest la Commission, bien que comprenant certains souhaits, ne peut que rappeler aux clubs qu'aucune demande de dérogation au Statut de l'Arbitrage ne peut être prise en compte sous peine de voir perdre toute crédibilité au dit Statut.

#### **CLUBS EN INFRACTION**

La Commission arrête la liste des clubs FFF et Ligue en infraction au 15/06/2022 qui paraîtra sur le site de la LBF. Voir liste en annexe.



## **CLUBS AYANT DROIT A DES MUTES SUPPLEMENTAIRES**

La commission arrête la liste des clubs FFF et Ligue qui bénéficient de mutés supplémentaires qui paraîtra sur le site de la LBF. Le nombre de clubs bénéficiaires est de 73 dont 25 de Ligue. Voir liste en annexe.

*Les présentes décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.*

**Le Président,  
A. LEAUTE**

**Le Secrétaire,  
J. STEPHAN**

